

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2015 A VERNIER****Présents :**

Mme Marie-France DUTOUR	Adjointe au Maire, Collex-Bossy
Mme Olga GIVERNET	Conseillère municipale, Saint-Genis-Pouilly
Mme Carine ZACH	Maire, Cartigny
M. Reynald HUGON	Adjoint au Maire, Chancy
M. Nicolas PONTINELLI	Conseiller municipal, Cartigny
M. Yvan ROCHAT	Président ATCR, Conseiller administratif, Vernier
M. Philippe POGET	Conseiller administratif, Satigny
M. Daniel RAPHOZ	Vice-Président ATCR, Maire, Ferney-Voltaire
M. Jean-Daniel VIRET	Conseiller administratif, Bellevue
M. Wolfgang HONEGGER	Maire, Genthod
M. Pierre DUCHENE	Maire, Dardagny
M. Georges RYCHNER	Conseiller municipal, Genthod
M. Mike GERARD	Président ARAG
M. Jean-Louis PHILIPPIN	Conseiller municipal, Mies
M. Marcos WEIL	Secrétariat technique ATCR-AIG
M. Christian BERNET	Tribune de Genève
M. ...	Dauphiné libéré

**Excusés :**

M. Jean-François RAVOT	Chevry
M. Jacques MONAT	Chevry
M. Pierre-Alain TSCHUDI	Meyrin
M. Jean-Yves TAINURIER	Saint-Genis-Pouilly
M. François LUGINBUHL	Nernier
Mme Dominique DONZE	Crozet
M. Georges RYSER	AFRAG
M. Etienne BLANC	Divonne-les-Bains

## Ordre du jour

1. Approbation des PV de l'AG du 16 juin 2014 et de l'AG extraordinaire du 16 avril 2015
  2. Adhésion de la commune de Bellevue
  3. Informations sur les activités de l'ATCR-AIG (rapport d'activité 2014-2015)
  4. Élection complémentaire du Comité directeur et nomination des réviseurs aux comptes
  5. Présentation des comptes 2014
  6. Rapport des réviseurs des comptes
  7. Présentation et approbation du budget 2015 et fixation des cotisations 2015
  8. L'évaluation de l'impact sur la santé. Présentation par M. Nicola Cantoreggi de l'Institut de Santé Globale de l' Université de Genève : "Prévoir et améliorer l'état de santé de la population à travers l'outil Évaluation d'impact sur la santé (EIS)".
  9. Divers
- 

M. ROCHAT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

Une modification de l'ordre du jour pour inclure l'admission de la commune de Dardagny est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

### **1. PV de l'AG du 16 juin 2014 et de l'AG extraordinaire du 16 avril 2015**

Les PV sont approuvés sans remarques, avec remerciements à leur auteur.

### **2. Admission des communes de Bellevue et de Dardagny**

L'admission des communes de Bellevue et de Dardagny à l'ATCR sont approuvées à l'unanimité.

M. VIRET remercie l'assemblée pour l'accueil de la commune de Bellevue et souligne l'importance des enjeux actuels autour du développement de l'aéroport et la nécessité de suivre les dossiers avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme.

M. DUCHENE remercie également l'assemblée et signale que la commune de Dardagny est actuellement peu touchée par les nuisances des avions, mais que le développement de l'aéroport tel que prévu, pourrait considérablement impacter la commune.

M. ROCHAT relève qu'avec ces deux nouvelles admissions, l'ATCR compte dorénavant 23 communes représentant près de 130'000 habitants.

### **3. Informations sur les activités de l'ATCR-AIG (rapport d'activité 2014-2015)**

M. ROCHAT donne lecture du rapport d'activités qui a été préalablement distribué. Concernant le processus d'établissement de la fiche PSIA, il est notamment relevé :

- que le co-financement de l'EIS a fait débat dans certaines communes qui considéraient que c'était à l'Etat de prendre entièrement en charge ces frais. M. ROCHAT a rappelé que sans la participation de l'ATCR, l'étude n'aurait jamais été engagée. Par ailleurs, le fait de participer à l'établissement du cahier des charges et de faire partie du groupe de suivi permet d'orienter l'étude sur les préoccupations des communes. Enfin, en cofinçant l'étude, l'ATCR pourra assurer une large diffusion des résultats.
- que les études de mobilité ainsi que l'EIS soient versées au protocole de coordination. Le calendrier initial prévoyait que celui-ci soit achevé cet été, permettant d'engager d'ici à la fin de l'année le projet de fiche. L'ATCR, suivi en cela par plusieurs communes, a demandé à ce que le calendrier soit décalé afin que le résultat de ces études (que l'on aura en fin d'année) puisse être intégré au protocole de coordination.

M. HONEGGER demande des précisions concernant le déroulement de l'EIS. M. WEIL lui répond qu'un cahier des charges a été rédigé et transmis à différentes instances (appel d'offres sur invitation). Un groupe de travail a été constitué pour évaluer les offres et accompagner les mandataires. Le groupe est constitué paritairement de membres de l'administration cantonale et de représentants des communes.

### **4. Élection complémentaire du Comité directeur et nomination des réviseurs aux comptes**

M. ROCHAT annonce les démissions de M. Edouard TRILLES, représentant de Nernier qui n'avait pas les disponibilités suffisantes pour suivre les activités du comité, et de M. Philippe POGET qui quitte ses fonctions de Conseiller administratif de Satigny.

M. ROCHAT les remercie chaleureusement pour leur engagement et contribution tout au long de ces dernières années.

Deux candidatures ont été annoncées :

- M. Philippe BOSSY, Conseiller administratif de Satigny
- M. Jean-Louis PHILIPPIN, Conseiller communal à Mies, représentant des communes de la Terre Sainte.

Les deux candidats sont élus à l'unanimité.

M. WEIL informe que MM. J.-Y. TAINTURIER et F. LUGINBUHL qui ont œuvré ces dernières années en tant que réviseurs aux comptes souhaitent remettre leur fonction.

Mme Olga GIVERNET est candidate et est élue à l'unanimité par l'assemblée.

### **5. Présentation des comptes 2014**

Les comptes 2014 sont présentés par M. POGET. Ceux-ci présentent un bénéfice de CHF 26'343.34.

### **6. Rapport des réviseurs des comptes**

En l'absence de M. TAINTURIER, M. POGET donne lecture du rapport du réviseur :  
« Je soussigné, Jean-Yves TAINTURIER, a procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2014, le 04 juin 2015 à Genève. Je les ai trouvés conformes et sincères et demande à l'assemblée de donner décharge à la trésorerie, que je remercie pour la bonne tenue des comptes. »

A l'unanimité, l'AG vote la décharge pour les comptes 2014.

## **7. Présentation et approbation du budget 2015 et fixation des cotisations 2015**

M. POGET présente le projet de budget 2015 qui prévoit une perte extraordinaire d'environ CHF 100'000.- en raison du co-financement de l'EIS. Le budget est prévu avec le maintien de la cotisation à CHF 0.40 / habitant.

Ce déficit est acceptable puisque les comptes présentent un actif de plus de CHF 220'000.- et que cette réserve a précisément été constituée pour financer ce type de prestations.

M. HONEGGER considère qu'il s'agit d'un bon investissement.

Mme GIVERNET s'interroge sur la diminution des frais juridiques. M. WEIL répond que les procédures de recours auprès de la CRINEN sont actuellement en suspens jusqu'à l'adoption de la fiche PSIA. De fait, on n'a pas eu recours aux prestations de notre avocat conseil M<sup>e</sup> PAGE, depuis quelques temps déjà. En 2016, les choses pourraient toutefois évoluer.

M. DUCHENE demande à quoi correspond le poste sur les micros. M. ROCHAT explique que l'ATCR a financé, en collaboration avec l'ARAG, la pose de micros dans diverses communes. Ce système est relié à un site (European Aircraft Noise Services : [www.eans.de](http://www.eans.de)) qui permet de suivre en ligne, presque en temps réel, les trajectoires des avions et le bruit occasionné. Ce système est indépendant de celui de l'aéroport qui n'est pas fiable, les micros étant mal situés et souvent en panne. M. GERARD annonce que l'aéroport a lancé un appel d'offres pour se doter de nouveaux micros qui devraient être plus fiables. Ceux-ci devraient être mis en place d'ici la fin 2015.

Le budget ainsi que le montant des cotisations sont adoptés à l'unanimité.

## 8. "Prévoir et améliorer l'état de santé de la population à travers l'outil Évaluation d'impact sur la santé (EIS)". Présentation par M. Nicola Cantoreggi de l'Institut de santé globale, Université de Genève

La présentation de M. CANTOREGGI se trouve sur le site internet de l'association. Elle porte sur des éléments théoriques et méthodologiques, le cadre légal de mise en oeuvre en Suisse ainsi que sur des exemples concrets.

Quelques éléments clés sont rappelés ci-dessous :

L'EIS sert :

- Comme outil d'aide à la décision (surtout des « décisions à externalités sanitaires »). Possibilité de minimiser les impacts négatifs et de renforcer les effets positifs sur la santé avant que le processus décisionnel ne soit terminé.
- A une meilleure information des décideurs et planificateurs.
- A améliorer la transparence du processus décisionnel vis-à-vis du public.
- A lutter contre les inégalités en matière de santé.

Les valeurs fondamentales d'une EIS :

- Démocratie : droit des gens de participer à un processus de décision transparent.
- Équité : prendre en considération les effets sur la santé des groupes de la population les vulnérables, marginalisés ou moins favorisés.
- Développement durable : y compris la prise en compte des effets directs et indirects, à court ou à long terme.
- Utilisation éthique des données probantes (*evidence base*).
- Utilisation efficiente des ressources monétaires, etc.

Exemples d'EIS en Suisse :

- Tabagisme passif (GE)
- Promotion des vélos à assistance électrique (GE)
- Développement urbain : PDQ MICA (GE)
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
- Plan d'aménagement Bernex-Est (GE)
- Implantation d'éoliennes (JU et VD)
- Projet de réhabilitation de l'habitat ancien (JU)
- etc.

### Discussion :

M. RYCHNER demande quelles sont les données disponibles concernant la pollution de l'air et s'il est possible de dissocier les sources de pollution (par exemple entre ce qui provient de l'aéroport et ce qui provient d'autres sources).

MM. ROCHAT et CANTOREGGI précisent que des modélisations ont été produites pour le trafic aérien à l'horizon 2030 pour les PM10, NOx et COV. Il est possible de discerner les

sources par extrapolation. Les données ne sont pas très précises, mais permettent néanmoins d'établir des corrélations significatives.

M. VIRET demande quel est l'objectif visé ?

M. ROCHAT rappelle la nécessité de pouvoir objectiver les impacts sur la santé. Ceux-ci sont reconnus, mais on ne dispose d'aucune donnée sur leur ampleur et leur gravité. Alors que sur les impacts économiques, il existe de nombreuses données chiffrées.

M. CANTOREGGI confirme que l'EIS sert à fournir des données objectives et factuelles, la pesée d'intérêts étant du ressort du politique. L'EIS permettra de quantifier l'exposition d'une population à certaines pathologies.

M. RAPHOZ abonde en soulignant le besoin d'une pesée d'intérêts sur les développements prévus. Veut-on permettre la construction de nombreux logements dans des secteurs qui seront à l'avenir fortement exposés à des nuisances de bruit et de pollution ?

M. HUGON demande si la situation actuelle sera également évaluée.

M. CANTOREGGI confirme que la situation actuelle sera documentée afin de pouvoir mettre en évidence le delta par rapport à la situation projetée en 2030.

M. HUGON s'interroge sur la relation entre nombre de passagers et de mouvements. Il pourrait y avoir plus de passagers et moins de mouvements d'avions. Qu'est-ce que l'EIS va évaluer ?

M. GERARD précise que le nombre de mouvements augmente également, mais moins vite que le nombre de passagers. De plus, les avions entièrement remplis font plus de bruit.

M. ROCHAT précise que l'EIS va évaluer le scénario retenu dans la fiche PSIA, soit + 46'2000 mvmts/an et + 10'000 passagers.

M. VIRET demande s'il existe des EIS sur d'autres aéroports et quels enseignements peuvent en être tirés.

M. CANTOREGGI répond qu'il existe moins de 10 études sur les aéroports dans le monde. Des éléments communs sont abordés, comme la pollution de l'air ou du bruit et d'autres sont spécifiques à des projets, comme des extensions ou création de nouvelles pistes. Cela étant, les conditions de l'aéroport de Genève (un aéroport urbain) sont particulières et ne permettent donc pas forcément des comparaisons pertinentes avec d'autres plateformes.

M. HUGON demande s'il sera possible de produire des données fiables.

M. CANTOREGGI répond que, vu le temps à disposition pour l'étude, il ne sera pas possible de produire des données. Il faudra travailler avec celles qui existent.

M. GERARD demande quelles sont les données nécessaires à l'EIS.

M. CANTOREGGI répond qu'on utilise une mesure du bruit normalisée (Lden) qui est une moyenne pondérée sur une certaine période.

M. HONEGGER se demande si on arrivera à influencer des décisions en vue d'une diminution du bruit et de la pollution. Il rappelle par ailleurs que la commune de Genthod est pénalisée par le fait de ne plus avoir de possibilité de construire.

M. ROCHAT rappelle que le rapport de force entre les communes et l'aéroport penche actuellement massivement en faveur de l'aéroport. Mais on essaie de faire bouger les lignes. Un débat public est nécessaire pour faire évoluer les positions. Aujourd'hui seuls les avantages économiques de l'aéroport sont mis en avant. Cela ne permet pas une pesée d'intérêts, car la perte de qualité de vie n'est simplement pas considérée.

M. RYCHNER considère qu'il sera difficile de démontrer les impacts sur la santé de l'activité aéroportuaire. Par contre, il est très facile de démontrer que cette activité empêche la construction. C'est donc sur ce point qu'il faudrait attaquer l'aéroport.

M. ROCHAT rappelle qu'il existe déjà de nombreuses études qui ont mis en évidence et chiffré les moins-values foncières dues au bruit des avions. Ce que l'EIS va faire, c'est de mettre en évidence l'exposition des populations à des problèmes de santé qui ne sont pas du tout documentés. Il faut savoir dans quel environnement on vit et dans quel environnement on veut que nos enfants vivent.

M. VIRET précise qu'à Bellevue, l'extension des zones de bruit va non seulement rendre inconstructibles 180'000 m<sup>2</sup> de terrains, mais va également toucher la santé des gens.

## 9. Divers

Nihil.

Marcos WEIL  
Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève, le 21 juillet 2015